

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 24-2026

Date de convocation : 21 avril 2026**Membres du Conseil communautaire :** 31**En exercice :** 31**OBJET : Vote du budget primitif 2026**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Oletta sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LECCIA.

Présents : 27 : ARENA Jean-Baptiste, BERNARD Gérard, CAMPOCASSO Jean-Marc, CASALE Philippe, CASANOVA Jean-Noël, CHAUBON Jean-Philippe, CHERUBINI Ange, CHIRARELLI Joseph, COSTA Paul, FICAJA Pascale, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIACOMONI Paul-Noël, GIANNECCHINI Sebastien, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, MARSELLI Dominique, OLMETA Claudy, QUILICI Sylvie, SALICETI Marie-Ange, SANTONI Virginie, TERAMO Alexandra, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

Représentés : 3 : GIANSILY Yves par FLORI Claude ; GREGOGNA Joseph par QUILICI Sylvie ; MORI Pierre-François par TOMI Christian

Absents : 1 : PONZEVERA Juliette

VU l'article L. 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la réunion budgétaire en date du 13 avril 2026 ;

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que le vote du budget primitif 2026 doit intervenir.

Pour ce faire, il dépose sur la table tous les documents nécessaires à l'élaboration de ce budget.

Après une large discussion et avoir débattu des dépenses et des recettes à engager, il est proposé au Conseil Communautaire de voter le budget comme ci-dessous :

I / SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses = 6 465 889 €

Recettes = 6 465 889 €

II / SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses = 1 935 116 €

Recettes = 1 935 116 €

Il est donc constaté que le budget primitif principal 2026 est équilibré et sincère.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCÉPTE ET VOTE PAR NATURE ET AU CHAPITRE** le Budget Primitif 2026 tel qu'il a été présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre par le biais de la fongibilité des crédits matérialisée en page 5 (informations générales, modalités de vote du budget) ;
- **CONFÈRE** au Président tous pouvoirs à l'effet d'en assurer sa mise en application.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président
Jean-Pierre LECCIA



Pour copie conforme